

2MZ CONCEPT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 Villa du Bel Air
75012 PARIS
891 424 285 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024, à PARIS

Monsieur Gammar Zakaria,

Demeurant au 15 rue Raoul 91140 Bondy.

Président majoritaire de SAS 2MZ CONCEPT, il a convoqué les actionnaires conformément aux dispositions des statuts.

Sont présents à l'assemblée générale ordinaire l'ensemble des actionnaires représentant la totalité du capital soit 10 000 €.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II - A SOUMIS AU VOTE :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- L'affectation du résultat de cet exercice
- La poursuite d'activité de la société
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

Les associés, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvent ces comptes, tels qu'ils sont établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 251 523 €.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT -

Affectation du résultat

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 251 523 € euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 251 523 euros.
- Report à nouveau : 455 948 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, 251 523 euros
- Solde du report à nouveau débiteur, soit 707 471 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -697 470 euros et celui des réserves à 0 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale ordinaire prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME DECISION – POURSUITE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'assemblée générale ordinaire constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les capitaux propres de la Société qui s'élèvent à -697 470 euros pour un capital social de 10 000 euros sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L 225-48 du Code de commerce, que la présente assemblée générale ordinaire décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

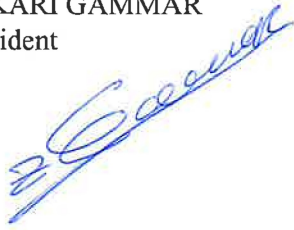
QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITES

Le président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

ZAKARI GAMMAR

Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Zakari Gammar', is written diagonally across the page.